



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

PROCÈS-VERBAL de ^{l.o.d.p} la séance ^{mercredi} extraordinaire du conseil municipal tenue ~~jeudi~~ le 27 mars 2019, à 19 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ère) : Monsieur Réal Émond
Madame Julie Brisson
Monsieur Serge Dion

Absents : Monsieur Réjean Tremblay
Monsieur Jean-Paul Giroux
Madame Marie-Claude Boudreault

Assiste également à cette séance : Chantale Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'article 156 du *Code municipal du Québec* stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au moins deux jours avant le jour fixé de la séance ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Chantale Otis a déclaré qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal le vendredi, 22 mars 2019, conformément à l'article 152 de la loi ;

CONSIDÉRANT QUE les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum ;

EN CONSÉQUENCE, la séance extraordinaire du 27 mars 2019 est déclarée régulièrement constituée par le maire qui préside la séance et qui souhaite la bienvenue à tous à 19 h 00 heures.

L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Octroi de contrat – Travaux de réfection de la rue Principale (Ancienne route 138), incluant des travaux d'aqueduc, d'assainissement des eaux usées et d'autres travaux connexes.
- 3.0 Octroi de contrat- Surveillance des travaux de réfection de l'ancienne route 138 et des travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées
- 4.0 Octroi de contrat- Contrôle qualité des matériaux des travaux de réfection de l'ancienne route 138 et des travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées
- 5.0 Octroi de contrat – accompagnement par le concepteur des plans et devis - travaux de réfection de la rue principale (ancienne route 138), incluant des travaux d'aqueduc,



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
19-03-3463**

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive
d'assainissement des eaux usées et d'autres travaux
connexes**

- 6.0 Affaires nouvelles (**si tous les membres du conseil sont présents**)
- 7.0 Période de questions
- 8.0 Clôture de l'assemblée

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ci-après, contenu dans l'avis de convocation transmis le 22 mars 2019 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 mars 2019.

**OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE REFECTION DE LA
RUE PRINCIPALE (ANCIENNE ROUTE 138), INCLUANT DES
TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USEES ET D'AUTRES TRAVAUX CONNEXES.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente de collaboration avec le ministère des Transports du Québec (ci-après « MTQ ») (no 201167) concernant la réfection de la rue Principale (ancienne Route 138), incluant des travaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette entente, la Municipalité agit à titre de gestionnaire du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le *Règlement no 17-02* décrétant lesdits travaux et un emprunt pour en acquitter les coûts, lequel a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales le 1^{er} mars 2018 et a été modifié par le *Règlement no 19-02* et la résolution no 19-03-3442 qui ont reçu l'approbation dudit ministre le 11 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres (Référence BPR-Infrastructure Inc. : M05-98-21D – Référence MTMDET : 154-14-0036) pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont déposé leurs soumissions et que l'ouverture de celles-ci a eu lieu le 31 août 2018;

CONSIDÉRANT QU'Inter-Cité Construction ltée a déposé la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT QU'Inter-Cité Construction ltée a proposé de prolonger la durée de validité de sa soumission et des garanties



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
19-03-3464**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive jusqu'au 29 mars 2019, laquelle proposition a été acceptée par la Municipalité au terme de la résolution no 18-12-3394 adoptée le 19 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a confirmé à la Municipalité être en accord avec l'octroi du contrat à Inter-Cité Construction Itée;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité octroie le contrat de construction du projet de réfection de la rue Principale (ancienne Route 138) incluant des travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées et autres travaux connexes à Inter-Cité Construction Itée pour un montant de 26 179 807,50 \$, incluant les taxes, suivant sa soumission déposée le 31 août 2018 dont la durée de validité a été prolongée au 29 mars 2019;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat requis pour donner suite à la présente résolution.

**OCTROI DE CONTRAT- SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE
REFECTION DE L'ANCIENNE ROUTE 138 ET DES TRAVAUX
MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ASSAINISSEMENT DES
EAUX USEES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente de collaboration avec le ministre des Transports (ci-après « MTQ ») (no 201167) pour la réalisation de travaux de réfection de l'ancienne Route 138 et les travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la Municipalité agit à titre de gestionnaire du projet, ce qui implique notamment qu'il lui appartient d'accorder les contrats nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un premier appel d'offres (Référence 2018-02 – Août 2018) pour la surveillance desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a rejeté la seule soumission reçue pour des motifs de saine gestion des deniers de la Municipalité et afin de ne pas compromettre la réalisation du projet (résolution no 19-01-3406);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un 2^e appel d'offres (Référence 2019-01 – Janvier 2019) en assouplissant certains critères de pondération en vue d'inciter un plus grand nombre de soumissionnaires à déposer des soumissions et bénéficier ainsi des effets bénéfiques de la concurrence sur les prix;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive
CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposés leurs soumissions à l'intérieur des délais requis et que l'ouverture de celles-ci a eu lieu le 18 février 2019;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été évaluées par le Comité de sélection conformément à l'article 936.0.1 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT qu'au terme de son évaluation, le Comité a attribué le pointage final suivant aux soumissionnaires :

- SNC-Lavalin Inc. : 97.5 points
- GBI Experts-Conseil Inc. : 66.2 points

et recommande au conseil municipal d'octroyer le contrat à SNC-Lavalin Inc. qui a obtenu le meilleur pointage au terme de l'évaluation des soumissions par ledit Comité;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a confirmé à la Municipalité être en accord avec l'octroi du contrat à SNC-Lavalin Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le *Règlement n° 17-02* décrétant lesdits travaux et un emprunt pour en acquitter les coûts, lequel a reçu l'approbation dudit ministre 11 mars 2019 et a été modifié par le *Règlement n° 19-02* et la résolution n° 19-03-3442 qui ont reçu l'approbation du ministre le 11 mars 2019;

**RÉSOLUTION
19-03-3465**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité octroie le contrat de surveillance des travaux de réfection de la rue Principale (ancienne Route 138) incluant des travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées et autres travaux connexes à SNC-Lavalin inc. pour un montant de 2 012 062.50\$, incluant les taxes, suivant sa soumission déposée le 18 février 2019;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat requis pour donner suite à la présente résolution.

**OCTROI DE CONTRAT- CONTROLE QUALITE DES
MATERIAUX DES TRAVAUX DE DE REFECTION DE
L'ANCIENNE ROUTE 138 ET DES TRAVAUX MUNICIPAUX
D'AQUEDUC ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente de collaboration avec le ministre des Transports du Québec (ci-après « MTQ ») pour la réalisation de travaux de réfection de l'ancienne route 138 et les travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la Municipalité agit à titre de gestionnaire du projet, ce qui implique notamment qu'il



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
19-03-3466**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive
lui appartient d'accorder les contrats nécessaires à la réalisation de
l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres
(Référence 2018-01 – Septembre 2018) pour le contrôle qualité
des matériaux desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposés leurs
soumissions à l'intérieur des délais requis et que l'ouverture de
celles-ci a eu lieu le 9 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été évaluées par le
Comité de sélection conformément à l'article 936.0.1 du *Code
municipal*;

CONSIDÉRANT qu'au terme de son évaluation, le Comité a
attribué le pointage final suivant aux soumissionnaires :

- Englobe Inc. : 97 points
- SNC Lavalin Inc. : 93.3 points

et recommande l'octroi du contrat à Englobe Inc. qui a obtenu le
meilleur pointage au terme de l'évaluation des soumissions par
ledit Comité;

CONSIDÉRANT QUE Englobe Inc. a proposé de prolonger la
durée de validité de sa soumission et des garanties jusqu'au 29
mars 2019, laquelle proposition a été acceptée par la Municipalité
au terme de la résolution no 18-12-3395 adoptée le 19 décembre
2018;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a confirmé à la Municipalité être en
accord avec l'octroi du contrat à Englobe Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le *Règlement n°
17-02* décrétant lesdits travaux et un emprunt pour en acquitter
les coûts, lequel a reçu l'approbation dudit ministre 11 mars 2019
et a été modifié par le *Règlement n° 19-02* et la résolution n° 19-
03-3442 qui ont reçu l'approbation du ministre le 11 mars 2019;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:**

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité octroie le contrat de contrôle de qualité des
matériaux des travaux de réfection de la rue Principale (ancienne
route 138) incluant des travaux municipaux d'aqueduc et
d'assainissement des eaux usées et autres travaux connexes à
Englobe Inc. pour un montant de 728 188.41 \$, incluant les taxes,
suivant sa soumission déposée le 9 octobre 2018 dont la durée de
validité a été prolongée au 29 mars 2019;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont
autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat
requis pour donner suite à la présente résolution.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

OCTROI DE CONTRAT – ACCOMPAGNEMENT PAR LE CONCEPTEUR DES PLANS ET DEVIS - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE (ANCIENNE ROUTE 138), INCLUANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET D'AUTRES TRAVAUX CONNEXES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ), la réalisation d'un projet global comprenant une voie de contournement ainsi que la réfection de la route 138 et des travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette entente, la Municipalité agit à titre de gestionnaire du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le *Règlement no 17-02* décrétant lesdits travaux et un emprunt pour en acquitter les coûts, lequel a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales le 1^{er} mars 2018 et a été modifié par le *Règlement no 19-02* et la résolution no 19-03-3442 qui ont reçu l'approbation dudit ministre le 11 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, la firme BPR Infrastructure Inc. (aux droits de BPR Groupe-Conseil) a été mandatée par la Municipalité pour préparer les plans et devis de la partie du projet concernant la réfection de l'ancienne route 138 ainsi que les travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente de collaboration intervenue avec le Gouvernement du Québec (représenté par le MTQ), ce dernier a exigé que la surveillance des travaux soit octroyée, suite à un appel d'offres, à une firme autre que celle s'étant vu confier la préparation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE des services d'accompagnement à la surveillance à être dispensés par le concepteur des plans et devis seront néanmoins requis et qu'ils sont d'ailleurs prévus à ladite entente;

CONSIDÉRANT QU'UN tel contrat d'accompagnement, de par sa nature, ne peut être confié à une autre personne que le concepteur des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs de la firme BPR Infrastructure inc. ayant œuvré à la préparation des plans et devis œuvrent également au sein de la firme Tetra Tech QI Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR Infrastructure Inc. est appelée à cesser ses activités avant la fin prévue des travaux de sorte qu'il y a lieu de conclure le présent contrat avec Tetra Tech QI Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les termes du contrat ont fait l'objet de discussions entre la Municipalité et Tetra Tech QI Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le *Règlement no 19-04* sur la gestion contractuelle qui lui permet d'accorder des contrats



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
19-03-3467**

**RÉSOLUTION
19-03-3468**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive
de gré à gré jusqu'au seuil d'appel d'offres actuellement fixé à
101 100\$ lorsque les circonstances le justifient ;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a confirmé à la Municipalité être en
accord avec l'octroi du contrat d'accompagnement à Tetra Tech QI
Inc.;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:**

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité octroie à Tetra Tech QI inc. un contrat
d'accompagnement, par le concepteur des plans et devis, dans le
cadre du projet de réfection de la rue Principale (ancienne Route
138) incluant des travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement
des eaux usées et autres travaux connexes, suivant les conditions et
tarifs spécifiés au contrat joint à la présente résolution;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont
autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat
requis pour donner suite à la présente résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 15, Monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs
questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

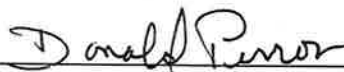
La période de questions s'est terminée à 19 h 20.

LEVÉE DE LA SEANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la séance est épuisé :

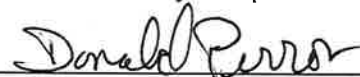
**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 h 20.



Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens
de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 11



Donald Perron, Maire



Chantale Otis, directrice générale et
Secrétaire-trésorière